

Joseph Armathe Amougou (Cameroun)

La présentation permettra d'aborder les questions que pose du point de vue du droit la mise en œuvre d'un projet concret et ambitieux de lutte aux changements climatiques dans des pays francophones en développement (notamment le Cameroun).

Le cœur de la présentation abordera la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation (REDD) - proposition du Groupe de pays du bassin du Congo :

- Quelles sont les défis légaux que pose la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation (REDD) au niveau national et international?
- Quels sont les ajustements législatifs nécessaires dans les pays du bassin du Congo pour faciliter la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation (REDD)?
- Quels sont les ajustements législatifs nécessaires au niveau du droit international ou des institutions internationales pour faciliter la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation (REDD)?
- Quelle est votre opinion quant au degré d'avancement possible sur ces questions pour la période post-2012?